



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Louer un kot étudiant en Wallonie

Le kot étudiant et la location en région wallonne. Tout savoir sur les règles applicables depuis 2018, les discriminations et les aides...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Le contingent étudiant redescend à 475 heures en 2025 : ce que cela signifie pour les jobistes



Depuis le 1er janvier, le nombre d'heures de travail annuel sous le régime de cotisations sociales réduites pour les étudiants a été ramené à 475 heures, contre 600 heures ces deux dernières années.

## Quelles sont les cotisations sociales en jeu ?

Les étudiants qui travaillent sous le régime de cotisations réduites bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

- Cotisations réduites (dans le quota de 475 heures) :

- 2,71 % à charge de l'étudiant.
  - 5,42 % à charge de l'employeur.
- Cotisations sociales ordinaires (au-delà des 475 heures)
- :
- 13,07 % à charge de l'étudiant.
  - 25 % à charge de l'employeur.

## Que se passe-t-il si tu dépasses ce quota ?

Un impact sur ton salaire :

**Attention**, Les étudiants dépassant les 475 heures perdront l'accès au régime de **cotisations réduites** pour leurs heures supplémentaires. Ils devront s'acquitter de cotisations sociales ordinaires, réduisant leur salaire net de manière importante.

Pour éviter cela , nous te conseillons de bien planifier tes heures ! Utilise des outils comme l'application [Student@work](#) pour suivre tes prestations et éviter de dépasser le plafond.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# **Blocus : comment obtenir une aide financière pour remplacer ton job étudiant ?**



Tu bosses pour financer tes études, mais le blocus arrive et tu te demandes comment tout gérer ? Bonne nouvelle : certaines universités proposent une aide financière pour compenser les revenus que tu perds si tu arrêtes ton job pendant les examens. On t'explique tout !

## **C'est quoi cette aide ?**

Appelée « **allocation job** » ou « **allocation compensatoire examens** », c'est un coup de pouce financier pour te permettre de te concentrer sur tes révisions sans stresser pour tes finances. Les montants peuvent aller jusqu'à **859 euros par mois**, selon ce que tu gagnais avec ton job.

## Qui y a droit ?

Les conditions varient selon ton université, mais en général tu y as accès si :

- **Tu travailles régulièrement** comme étudiant.
- **Tu es en situation financière précaire** (critères définis par chaque université).
- **Tu remplis un formulaire** avec quelques documents (fiches de paie, justificatifs financiers, etc.).

Par exemple, à l'ULB : cette aide est accessible si tu es boursier ou bénéficies d'une réduction de minerval. À l'UNamur, tu dois prouver que ton job est indispensable pour financer tes études. À l'UCLouvain Saint-Louis, il suffit de montrer tes revenus des trois derniers mois.

Pour plus d'informations sur les conditions et marches à suivre tu peux consulter ces pages :

UCLouvain :  
<https://uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/aides-financieres.html>

ULB :  
<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-et-sociales/aides-financieres>

UNamur :  
<http://www.unamur.be/fr/campus/bien-etre/aides-financieres-sociales>

## C'est quoi le montant ?

Le montant que tu reçois dépend de tes revenus précédents.

Exemple : si tu as gagné 300 euros par mois avec ton job, ton université peut te verser cette somme en décembre et janvier.

Certaines universités, comme l'UCLouvain Saint-Louis, sont flexibles sur les plafonds pour aider un maximum d'étudiants.

Alors, renseigne-toi vite auprès de ton université et prépare ton blocus l'esprit tranquille !

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Carte étudiant et autres réductions

Tout savoir sur les cartes et réductions possibles pour les jeunes étudiants ou non.

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Le Student job day est de retour



Avec le soutien du Collège des bourgmestre et échevins.  
Met de steun van het College van burgemeester en schepenen.

Depuis six années consécutives, Infor Jeunes et la commune de Schaerbeek vous proposent un événement 100 % dédié aux jobs étudiants.

La recherche d'un job étudiant est un premier pas essentiel,

mais pas évident à franchir. Cette première approche amène des questions : quels sont mes droits ? Mes obligations fiscales ? Qu'en est-il de mes allocations familiales ?

## Au programme ?

Tout au long de la journée, des **ateliers** sont organisés par nos soins et nos partenaires pour faire comprendre le monde du travail aux étudiants. Trois ateliers sont proposés :

- **l'atelier rédaction** se penche sur l'élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation ;
- **l'atelier relooking** développe l'image de soi et la présentation pour un futur employeur ;
- **l'atelier construcity** simule les métiers de construction.

Les visiteurs auront à leur disposition un **espace numérique** pour la rédaction de cv ou impression du « student@work » (attestation sur le nombre d'heures par le jobiste sous cotisations sociales réduites).

En plus de ces ateliers, deux conférences sont organisées :

- **11h00** – Informations générales – « *Travailler pendant les études : tout ce que tu dois savoir* »
- **14h30** – Mobilité internationale – « *Être jobbiste ou stagiaire à l'étranger* »

Après ces découvertes, les participants pourront rencontrer leurs potentiels futurs **employeurs**. Certains ont déjà confirmé leur présence : Décathlon, Zeeman, Action Belgium, ISS Facility, Cap Sciences, la Défense ou la Police, Tobbogan asbl, etc.

Rendez-vous donc le mercredi 10 avril pour cette journée consacrée au job étudiant !

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

## **INFOR JEUNES ASBL**

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)





**actiris**

**.brussels** 

au coeur de l'emploi



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES